



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## Circulaire 9116

du 15/12/2023

Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement et aux secrétaires de direction - Edition 2024

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8796

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 15/12 /2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire

Résumé	Circulaire d'information à l'attention des chefs d'établissements scolaire et des secrétaires de directions, concernant l'organisation d'une série d'ateliers d'information administrative destinés à informer au mieux les bénéficiaires et favoriser les meilleures relations possibles entre l'Administration et ceux-ci.
--------	--

Mots-clés	Plateforme Diffusion - Prévention de la radicalisation-Climat scolaire, harcèlement, cyberharcèlement - Offre d'options - Absentéisme et exclusions - Ecole citoyenne - Aménagements raisonnables et pôles territoriaux - Erasmus+ - RGPD - PRIMOWEB - Gestion des structures - Parcours d'enseignement qualifiant - E-classe-conseil de participation - monorientation.be - Pix - Happi - Responsabilité du personnel - PRIMVER - Discrimination - Ecosystème numérique - DDRS - Crise et conflit - FMTTN - Eco-gestion - Dérives sectaires - Outils numériques pour élèves à besoins spécifiques - Modules d'apprentissage - Droits d'auteur et TIC - Conseil des délégués - Sanction des études - Maltraitance infantile - Accidents du travail - CERBERE
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Maternel ordinaire Centres psycho-médico-sociaux
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Primaire ordinaire Centres d'Auto-Formation Secondaire ordinaire Centres de Technologie Avancée (CTA) Secondaire en alternance (CEFA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA)
<b>Ens. libre subventionné</b>	Maternel spécialisé Internats primaire ordinaire Libre confessionnel Primaire spécialisé Internats secondaire ordinaire Libre non confessionnel Secondaire spécialisé Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur Secondaire artistique à horaire réduit Internats supérieur
	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO Monsieur le Directeur Général Fabrice AERTS-BANCKEN

### Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
OLIVIER Denis	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Service générale des affaires transversales - Direction d'appui	02/690.86.73 denis.olivier@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,  
Madame la Directrice de CPMS, Monsieur le Directeur de CPMS,  
Madame l'Administratrice d'internat, Monsieur l'Administrateur d'internat,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous inviter aux Ateliers d'information administrative organisés annuellement, à destination des chefs d'établissements et du personnel administratif de l'Enseignement ordinaire, spécialisé, artistique à horaire réduit, des centres psycho-médico-sociaux, des centres de Technologie Avancée, des Centres de Dépaysement et de Plein Air, des Internats et de l'Enseignement de Promotion Sociale.

Compte tenu du succès des présentations à distance et des retours positifs que vous nous avez faits sur ce mode de présentation, les ateliers sont prévus, principalement, en visioconférence et en webinaire ; quelques ateliers sont proposés en présentiel.

Nous essayons chaque année d'améliorer la formule et de répondre aux souhaits que vous manifestez via les formulaires d'évaluation que vous complétez à l'issue des ateliers... Ceux-ci nous sont donc très utiles !

J'espère que vous participerez nombreux car ce moment d'information et d'échange entre collègues est précieux et il apporte une valeur ajoutée importante pour notre Administration.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir nombreuses et nombreux !

Le Directeur général,

Fabrice AERTS-BANCKEN

## **CONSIGNES GENERALES IMPORTANTES**

- Afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de participer aux ateliers, nous vous demandons de vous limiter à, maximum, 2 ateliers sur l'ensemble du programme. Votre demande d'inscription sera confirmée, par courriel, suite à la réception de votre demande. Pour les WEBINAIRES, il n'y a pas de limite d'inscriptions, **ils ne comptent donc pas dans le calcul des 2 ateliers que vous pourriez choisir.**
- Comme le prévoit la circulaire n°4363 du 20/03/2013, **les adresses mail administratives sont privilégiées** pour tout contact entre l'Administration, les écoles et les Pouvoirs organisateurs. Nous vous invitons à relever régulièrement votre courriel ; les confirmations seront envoyées sur ces adresses mail administratives (format [ecXXXXXX@adm.cfwb.be](mailto:ecXXXXXX@adm.cfwb.be)) afin que les directions soient bien au courant des demandes d'inscription. De plus, vous pouvez également renseigner **une autre adresse mail, plus personnelle, sur laquelle vous désirez recevoir votre confirmation d'inscription** afin que vous receviez bien les informations utiles.
- En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus vite pour que nous puissions attribuer la place libérée aux personnes inscrites sur liste d'attente (adresse de contact [ateliersdgeo@cfwb.be](mailto:ateliersdgeo@cfwb.be) ou par téléphone au 02/690.86.73-87.51). **Il est essentiel de nous prévenir en cas de désistement ou d'absence pour assurer la bonne organisation des ateliers.**
- Ces ateliers sont, pour la plupart, à **distance en VISIOCONFERENCE**, où les animateurs ont un contact visuel et audio avec les participants. Quelques ateliers sont organisés à **distance en WEBINAIRE** où les participants peuvent regarder l'atelier et réagir en commentaires (via le chat). Quelques ateliers sont proposés **en PRESENCE, dans nos locaux du Ministère**, mais nous ne pouvons garantir qu'ils pourront bien être tenus sous cette forme (cf. situation sanitaire) ; les inscrits seront informés si l'organisation devait être modifiée.
- Si vous suivez un atelier à distance, veillez à vous placer dans les meilleures conditions techniques et communicationnelles, en n'oubliant pas, pour les visioconférences, que le but est de vous rencontrer et que l'activation de votre caméra est donc logique en ce sens. De plus, pour faciliter le travail des organisateurs, veillez à être bien identifiable lorsque vous vous connectez au système, que votre prénom et votre nom apparaissent. **Si vous regardez à plusieurs, il serait intéressant que vous nous le signaliez afin de pouvoir en tenir compte dans nos statistiques de fréquentation.**
- **A la fin de l'atelier, il vous est demandé de l'évaluer à l'aide d'un formulaire. Il s'agit d'un acte important afin de nous permettre d'améliorer sans cesse les ateliers que nous proposons. Chaque année, une analyse fine des formulaires permet d'effectuer un retour attendu par les équipes d'animation et par les directions des services concernés.**
- L'emploi dans la présente circulaire des noms masculins pour les différents titres et fonctions est épïcène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

## PROCEDURE D'INSCRIPTION POUR LES ATELIERS

**Avant de vous inscrire, veuillez à lire attentivement la présentation des Ateliers, dans les pages qui suivent, afin d'identifier le contenu de ceux-ci et de vérifier si vous correspondez au public cible.**

Merci de bien vouloir vous rendre à l'adresse suivante pour vous inscrire à l'aide du formulaire d'inscription :

<https://form.jotforme.com/FederationWB/ateliers-dgeo-2024>

1. Merci de prendre le temps de lire les instructions afin que tout soit complété de la manière la plus optimale.
2. Veuillez cliquer sur "Accès au formulaire d'inscription aux Ateliers d'information administrative".
3. Une fois que vous êtes dans le formulaire, pour vous déplacer, il vous suffit de cliquer sur "suivant" ou "précédent". A tout moment, vous pouvez visualiser l'ensemble de la procédure en cliquant sur le numéro de la page indiqué en bas, au centre.
4. Veuillez compléter tous les champs qui nous permettront de vous identifier et de vous contacter si nécessaire (si nous avons besoin de vous contacter personnellement, votre numéro de portable est important). Veuillez aussi préciser les coordonnées de votre établissement (dont le numéro de téléphone de l'école, différent de votre numéro personnel) en précisant **l'adresse mail officielle** où nous enverrons les mails.
5. Après avoir rempli ces premières pages, vous arrivez à celle des ateliers proprement dits. Vous sélectionnez 1 ou 2 ateliers. Si l'un des ateliers est complet, vous pourrez vous inscrire sur une liste de réserve.
6. A la fin du formulaire, vous pourrez visualiser l'ensemble de votre demande.
7. Ensuite, il ne vous reste plus qu'à "**soumettre**". Un message s'affichera pour vous informer **qu'un mail de confirmation d'inscription** vous a été envoyé. Ce mail doit vous parvenir très rapidement. Si ce n'est pas le cas, vérifiez d'abord votre boîte "courrier indésirable (SPAM)".

Si vous n'avez rien reçu, prenez contact avec le 02/690.86.73, ou envoyez un mail à [ateliersdgeo@cfwb.be](mailto:ateliersdgeo@cfwb.be).

**Si, grâce au récapitulatif du mail, vous constatez une erreur, veuillez ne pas rentrer une nouvelle demande, mais prendre contact avec nos services.**

8. Par la suite, vous recevrez **un mail de confirmation de participation** à l'atelier choisi avec tous les renseignements pratiques (à peu près 1 mois avant).

Thèmes	Page
Prévention de la radicalisation menant à la violence.....	6
Climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement : nouvelle politique et inscription au programme-cadre.	7
Nouvelle gouvernance de l'offre d'options dans l'enseignement qualifiant .....	8
La réglementation des titres et fonctions .....	9
Absentéisme, enseignement à domicile, exclusions définitives et sas .....	10
Une école citoyenne qui s'engage pour un monde plus juste et plus durable : mode d'emploi.....	11
Aménagements raisonnables et pôles territoriaux.....	12
Agir contre le harcèlement entre élèves .....	13
Erasmus+ pour les écoles : quelles possibilités pour mon école ? (Erasmus+, eTwinning et Europass).....	14
RGPD dans l'enseignement .....	15
PRIMOWEB .....	16
Gestion des structures et de l'organisation de l'enseignement secondaire ordinaire-INTRODUCTION.....	17
Déploiement du Parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) .....	18
E-classe, une plateforme qui évolue .....	19
Comment favoriser la démocratie participative dans le cadre du conseil de participation ?.....	20
monorientation.be : un portail unique en son genre au service de l'orientation des élèves .....	21
Renforcer les compétences numériques de mes enseignants avec Pix.....	22
Procédure de signalement des faits de (cyber) harcèlement : informations et workshop.....	23
e-classe et Happi, des plateformes au service du numérique éducatif .....	24
La responsabilité du personnel des établissements scolaires.....	25
Primver – Mode d'emploi.....	26
Discrimination à l'école. Nous sommes toutes et tous concerné.e.s.....	27
Sécuriser et déployer l'écosystème numérique de son école.....	28
DDRS for ever ! ☺.....	29
Une crise ? un conflit ? Quels services peuvent intervenir ? .....	30
Le volet numérique du FMTTN et les outils proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	31
Les outils numériques des plateformes de la CFWB pour aider les élèves à besoins spécifiques .....	32
Communication de crise et écoute active : comment désamorcer les conflits avec les parents .....	33
Les dérives sectaires et les jeunes face à celles-ci.....	34
Droits d'auteur et T.I.C. ....	35
Comment favoriser ou renforcer la participation des élèves via le Conseil des délégués?.....	36
Sanction des études : atelier d'information administrative et résolution de cas pratiques.....	37
Quels outils pour l'éco-gestion de mon école? .....	38
Prévenir la maltraitance infantile :.....	39
Gestion des accidents du travail survenus à des membres des personnels de l'enseignement .....	40
La gestion informatisée d'une Ecole et les applications du portail cerbere.....	41

**\* \* \* Information concernant le « PUBLIC CIBLE » \* \* \***

Afin de répondre au mieux aux demandes de nos participants ainsi qu'aux souhaits des animateurs – experts, nous précisons, sur chaque fiche de présentation, le « public cible » visé par l'atelier.

Afin de permettre une bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir respecter ces éléments.

A titre d'exemple :

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Promotion sociale

Personnels

Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire

Direction d'un Centre PMS

Coordonnateur CEFA

Administration d'internat

Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe

Direction pédagogique / Coordination pédagogique / Inspection pédagogique (école, PO)

Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière

Personnel (scolaire) administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Il est important que les personnels pédagogiques développent des compétences et de la résilience afin de faire face à la problématique de la radicalisation car ils sont les premiers à être interpellés par des propos et attitudes polarisantes des élèves.

A travers de nombreux exemples, nous aborderons le travail mené par le Service des équipes mobiles.

Ensuite, Monsieur Hicham ABDEL GAWAD, chargé en recherche au CiMÉDé, vous exposera une présentation sur la radicalisation à signature islamiste afin de comprendre et modéliser les formes de « radicalisme » à signature islamiste et développer des stratégies de prise en charge pédagogique, dans l'optique d'amorcer une démarche critique et réflexive chez un public perméable à cette idéologie.

Les objectifs attendus seront les suivants :

1. Saisir les différences fondamentales entre « islam » et « islamisme ».
2. Se familiariser avec les spécificités des courants de pensée à l'origine de l'islamisme contemporain.
3. Explorer et critiquer deux modèles populaires de processus de radicalisation (Échelle de Moghaddam et modèle de Mellis) quand ils sont appliqués à l'islamisme.
4. Se familiariser avec des concepts alternatifs en psychologie de la religion, notamment : le « dogmatisme » selon Milton Rokeach et le « fondamentalisme » selon Bob Altmeyer et Bruce Hunsberger, appliqués concrètement à l'islamisme.
5. Acquérir une démarche pédagogique en cinq temps et la mettre en œuvre sur des cas concrets.

**Animation :** Anne CEULEMANS (DGEO-Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements (Equipes mobiles) et Hicham ABDEL GAWAD (Chargé en recherche CiMÉDé)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A2** > Atelier du jeudi 11/01/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire
- Direction d’un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d’internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d’éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 11h00’**

Cet atelier prévoit d’aborder :

- la nouvelle politique en matière de climat scolaire, harcèlement et cyberharcèlement scolaires (explication de la nouvelle politique);
- le programme-cadre proposé aux écoles qui souhaitent être accompagnées par un opérateur agréé et s’outiller pour faire face à ce phénomène (durée du programme, accompagnement, outils,...);
- les modalités d’inscription au programme-cadre (conditions pour poser sa candidature, date limite d’inscription,...).

Un moment sera également prévu en fin d’atelier pour un échange questions/réponses.

**Animation :** Simona LASTREGO et Aurélie DEVILLE (AGE-DGPSE-Observatoire du climat scolaire)

**CODE** Atelier dans le formulaire d’inscription

**A3 > Atelier du jeudi 11/01/2024 en WEBINAIRE**





## LA RÉGLEMENTATION DES TITRES ET FONCTIONS

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Promotion sociale secondaire

Personnels

- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

L'objet de cet atelier est d'expliquer les bases de la réglementation des titres et fonctions : notion de titre requis, suffisant, de pénurie, notion de barème et logique barémique, fonctionnement de l'application en ligne Primoweb, priorisation des titres, etc.

**Animation**

Jean-Yves WOESTYN (AGPE - Direction des Titres et Fonctions)

 **NE S'INSCRIRE QU'À UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A5 > Atelier du mardi 16/01/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A9 > Atelier du mardi 23/01/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</u>		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordinateur CEFA</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>		
 <b>Cet atelier est donc prioritairement destiné aux personnes étant en poste depuis moins de 3 ans.</b>		

<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>
--------------------	----------------	-----------------------

*Première partie* : explication des missions et le fonctionnement du Service du Droit à l'instruction. Les participants pourront mieux comprendre l'utilité des signalements d'absentéisme qu'ils envoient à l'Administration. On rappellera les démarches obligatoires et facultatives relatives à la gestion de l'absentéisme scolaire au sein de leur établissement. Les participants pourront poser des questions inspirées par les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés (ex : certificat médical litigieux, désinscription en cours d'année, etc.). Le rôle des SAJ sera également abordé dans cette partie : quand et comment faire appel à ce service. Une information sur l'enseignement à domicile de manière générale sera donnée et plus spécifiquement sur la manière d'aborder les deux situations suivantes en tant que chef d'établissement :

- que faire administrativement si une famille informe l'école que leur enfant la quitte pour l'enseignement à domicile ;
- que faire si l'école inscrit un enfant qui était scolarisé précédemment à domicile ?

*Deuxième partie* : les exclusions définitives. L'objectif principal est de présenter aux participants la procédure d'exclusion définitive et de rappeler quels sont les motifs qui peuvent justifier une exclusion. Des exemples de courrier et un schéma de la procédure seront également présentés. Une information sera ensuite donnée sur « l'après exclusion » : quelles sont les obligations de l'école suite à l'exclusion d'un élève, quel est le rôle des commissions d'aide à l'inscription et de l'Administration dans la recherche d'une nouvelle école.

*Troisième partie* : présentation des missions et du fonctionnement des Services d'Accrochage Scolaires (SAS) abordera notamment les questions suivantes :

- dans quelles situations une école peut proposer une prise en charge par un SAS ;
- les collaborations entre le SAS, l'école et le CPMS ;
- la réintégration d'un élève à l'issue de sa prise en charge par un SAS.

**Animation** : Emeline THEATRE (Service du Droit à l'Instruction)

Laura BIETHERES (Service des Inscriptions et de l'Assistance aux Etablissements scolaires)

Elodie PIERARD (Service des Affaires générales, de l'Enseignement à domicile et de la Gratuité)

Céline PLUMEREL (Service de l'Assistance aux établissements scolaires).

 **NE S'INSCRIRE QU'À N SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A6 > Atelier du jeudi 18/01/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A12 > Atelier du mardi 30/01/2024 en VISIOCONFERENCE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)					
<u>Niveaux</u>	<table border="0"> <tr> <td>Fondamental ordinaire</td> <td>Secondaire ordinaire</td> </tr> <tr> <td>Fondamental spécialisé</td> <td>Secondaire spécialisé</td> </tr> </table>	Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire	Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire				
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé				
<u>Personnels</u>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> </ul>					

**Description** **Horaire** **9h30' – 11h00'**

Une école qui favorise la citoyenneté chez les élèves : qu'est-ce que c'est et quel est mon rôle ?

Cet atelier vous permettra d'identifier les leviers et les démarches à suivre propre à votre établissement pour accompagner le changement et l'engagement citoyen.

Comment ? A travers la découverte d'exemples inspirants et de projets concrets qui engagent l'école dans son ensemble.

Que gagnez-vous ?

- Une grille d'analyse pour faire l'état des lieux de votre école et découvrir les étapes nécessaires pour tendre vers plus de cohérences entre le projet d'établissement et les valeurs de la citoyenneté mondiale (la justice, la durabilité, l'inclusion, la paix...).
- De nombreux acteurs, partenaires et ressources clés pour vous accompagner vous et votre équipe dans ce processus.
- Un réseau d'écoles engagées et inspirantes (réseau des écoles associées de l'UNESCO)

Cet atelier en ligne alternera présentations et moments d'échanges entre les participants.

L'atelier sera divisé en trois parties :

- définitions, cadres et portes d'entrées pour rendre son école citoyenne et ouverte sur le monde ;
- découverte de projets inspirants et du réseau des écoles associées de l'Unesco ;
- ressources, partenaires et outils pour accompagner son équipe pédagogique à favoriser la citoyenneté mondiale et l'ouverture sur le monde.

Si vous avez des questions concernant cet atelier, n'hésitez pas à nous contacter : [beglobal@enabel.be](mailto:beglobal@enabel.be)

**Animation :** Isabelle VAN WESEL (BeGlobal-ENABEL)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A7** > Atelier du jeudi 18/01/2024 en **VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire - Direction d'un Centre PMS - Coordination des pôles territoriaux	
<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>

Cet atelier de sensibilisation et d'information s'adresse à toutes les personnes qui seront amenées à mettre en œuvre les aménagements raisonnables et plus particulièrement les équipes éducatives avec la participation et le soutien de celles des centres psycho-médico-sociaux et des coordinateurs des pôles territoriaux.

L'atelier sera divisé en quatre parties :

1. La première partie sera présentée par Carole Van Basselaere d'UNIA :

- la convention de l'ONU des droits des personnes handicapés, un changement de paradigme vers l'inclusion ;
- le décret de la FWB de lutte contre les discriminations et la notion d'aménagements raisonnables;
- le rôle d'UNIA, exemples de situations, ponts entre le droit et la pratique...

2. Les aspects réglementaires des aménagements raisonnables présentés par Madame Detaille Virginie de la DGEO.

3. Présentation des grands principes des pôles territoriaux : leurs missions, les membres du personnel, la phase transitoire et la mise en œuvre présentés par Madame Jessica STAQUET de la DGEO.

4. Discussion ouverte entre les participants et les animateurs :

- situations concrètes vécues au sein des établissements scolaires concernant la mise en place des aménagements raisonnables ;
- difficultés rencontrées par les établissements scolaires pour la mise en place des aménagements raisonnables ;
- échanges de bonnes pratiques.

Afin d'alimenter l'atelier en situations concrètes et en lien direct avec la réalité des situations vécues au sein des établissements scolaires, celles-ci pourront être adressées par les participants à la DGEO (Virginie Detaille: virginie.detaille@cfwb.be) préalablement à l'atelier afin d'être condensées et analysées avant l'organisation de celui-ci.

**Animation :** Carole VAN BASSELAERE (UNIA)

Virginie DETAILLE et Jessica STAQUET (DGEO – Service général de l'enseignement fondamental ordinaire et de l'enseignement spécialisé)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES TROIS ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A10 > Atelier du jeudi 25/01/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A20 > Atelier du jeudi 15/02/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A28 > Atelier du mardi 12/03/2024 en VISIOCONFERENCE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé  
Promotion sociale

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h30'**

Comprendre le harcèlement et les différentes actions envisageables pour le contrer.

Objectifs :

- Se construire une représentation du phénomène de harcèlement en le distinguant des autres formes de violences.
- Comprendre la dynamique du harcèlement scolaire et ses principales caractéristiques.
- Identifier les différentes mesures envisageables pour agir contre le harcèlement, en prévention comme en intervention.
- Découvrir les programmes de lutte contre le harcèlement scolaire proposés par l'Université de Paix : KiVa/Objectif Groupe et BetterTogether .

Méthodologie : exposé interactif suivi d'un temps d'échanges et de questions.

**Animation :** Nathalie DEFOSSE (Université de paix)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A11** > Atelier du jeudi 25/01/2024 en **VISIOCONFERENCE**



## Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

## Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

## Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-Educatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

## Description

Horaire

9h30' – 15h30'

Venez découvrir les possibilités offertes par les programmes Erasmus+, la plateforme eTwinning et le dispositif Europass pour les écoles. La matinée sera d'abord consacrée à la présentation du programme Erasmus+ et d'exemples concrets de projets en FWB. Puis, les participants seront répartis en petits groupes pour échanger de manière active sur leurs besoins, avec pour objectif d'apprendre à se situer au sein de ce programme. L'après-midi sera consacrée aux présentations des dispositifs eTwinning et Europass et leurs liens avec la recherche de partenaires ou la valorisation des expériences de mobilités Erasmus+.

Un moment de questions/réponses sera prévu après chaque présentation.

Erasmus+, c'est notamment :

- des élèves de différents pays qui travaillent ensemble, qui peuvent partir en immersion dans d'autres classes en Europe ;
- des stages en entreprise à l'étranger pour les élèves de l'enseignement qualifiant ;
- des formations à l'étranger pour le personnel scolaire : cours, séminaires, stages d'observation dans d'autres écoles en Europe.

eTwinning, c'est notamment:

- la plus grande communauté d'enseignants et de professionnels de l'éducation d'Europe ;
- des échanges virtuels entre élèves et enseignants européens ;
- un portail gratuit et sécurisé mettant à disposition des outils de collaboration, communication et partage.

Europass, c'est notamment:

- une plateforme en ligne, qui vous permet de créer des CV et lettres de motivations en 31 langues, et vous aide à trouver des emplois ou des formations en Europe ;
- un espace numérique sécurisé où vous pouvez enregistrer les documents qui démontrent vos expériences, compétences et qualifications (certificats, attestations, diplômes...) ;
- un test en ligne relatif aux compétences numériques.

**Animation :** Mélanie MIGNOT (AEF-Europe), Coline DEGHORAIN (AEF-Europe), Jonathan ROMAN (Bureau d'assistance eTwinning pour la FWB) et Patrick MEUWISSEN (Centre Europass FWB)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**
**A14 > Atelier du jeudi 1/02/2024 en PRESENCE, à Bruxelles**


**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Les principes de base en matière de protection de données seront rappelés avec un focus sur les obligations relatives au RGPD (Règlement général sur la protection des données) qui s'appliquent aux responsables d'établissement.

Des recommandations seront données sur comment se conformer au RGPD avec notamment les points d'attention à tenir en compte quand un chef d'établissement décide d'utiliser un outil ou une application numérique provenant d'un fournisseur privé.

Une attention sera également portée sur les consignes et bonnes pratiques à formuler aux membres du personnel quand ceux-ci utilisent des données à caractère personnel dans le cadre de leurs projets pédagogiques.

**Animation :** Eléonore COLSON (Service général du numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A15 > Atelier du jeudi 1/02/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire
- Direction d’un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d’internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d’éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire 9h30’-11h00’**

 Présentation de l’application Primoweb. Comment faire une recherche des personnes disponibles pour une fonction dans sa zone géographique.

L’atelier porte essentiellement sur une présentation de l’application Primoweb qui permet aux PO/écoles :

- de trouver des candidats qui ont marqué leurs disponibilités dans l’enseignement ;
- d’éditer, le cas échéant, une preuve de pénurie (PV de carence) qui leur permet d’engager un candidat n’ayant pas les titres adéquats.

**Animation :** Omar ALI ADEN (DGPE/SGAT)  
Amélie DEGEYTER (DGPE/SGAT)

 **NE S’INSCRIRE QU’A U N SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d’inscription**  
**A16 > Atelier du mardi 6/02/2024 en VISIOCONFERENCE**  
**A18 > Atelier du jeudi 8/02/2024 en VISIOCONFERENCE**

**GESTION DES STRUCTURES ET DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE-INTRODUCTION**  
 NTPP et périodes-professeur octroyées en application d'une réglementation particulière : calcul et règles  
 d'utilisation – Déclaration du cadre d'emploi réel

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</b>	
<b>Niveau</b>	Secondaire ordinaire
<b>Personnels</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction / éducateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>	
 L'atelier s'adresse aux membres du personnel qui ont pour responsabilité la gestion des populations scolaires, la gestion de l'offre d'enseignement de l'établissement (structures autorisées) en regard des normes de population et la gestion des moyens d'encadrement octroyés sur base de la population scolaire ou d'une réglementation particulière.	

**Description** **Horaire** **9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour principal objectif d'exposer les règles relatives à la gestion des structures (programmation, création, maintien, suspension, fermeture) et à l'encadrement des établissements (NTPP, périodes octroyées en vertu d'une réglementation particulière : calcul et règles d'utilisation).

Les principaux textes réglementaires visés sont :

- Décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice ;
- Décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance ;
- Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1er degré de l'enseignement secondaire ;
- Loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire ;
- Arrêté royal n°49 du 2 juillet 1982 relatif aux normes de création, de maintien et de dédoublement et au calcul du crédit d'heures de l'enseignement secondaire de type I, concernant la fusion d'établissements ainsi que certains emplois du personnel des établissements d'enseignement
- Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 6 novembre 2018 fixant le répertoire des options de base dans l'enseignement secondaire ;
- Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements de même caractère ;
- Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 31 août 1992 exécutant le décret du 29 juillet 1992 précité ;
- Arrêté royal du 15 avril 1977 fixant les règles et les conditions de calcul du nombre d'emplois dans certaines fonctions du personnel auxiliaire d'éducation et du personnel administratif des établissements d'enseignement secondaire ;
- Arrêté royal n°2 du 21 août 1978 fixant le nombre maximum de périodes par semaine de l'enseignement secondaire et professionnel secondaire complémentaire de plein exercice ;

**Animation** : Vincent WINKIN, Miguel MAGERAT, Sylvain DUBUCQ, Ewa SKRZYPCZYK, Rojda CAGRO et Guillaume MARICHAL (Direction de l'Organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire).

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A17** > Atelier du mardi 6/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**



## DEPLOIEMENT DU PARCOURS D'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT (PEQ)

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière	
<b>Niveaux</b>	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<b>Personnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li><li>- Direction d'un Centre PMS</li><li>- Coordonnateur CEFA</li><li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li><li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li><li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li><li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li></ul>

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Le nouveau Parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2022-2023. Il remplacera progressivement le régime de la certification par unités (CPU). Il a pour objectif de conserver les atouts de la CPU, mais aussi de simplifier et d'harmoniser l'organisation de l'enseignement qualifiant.

Ainsi, le PEQ s'étend, à partir de 2023-2024, aux options qualifiantes pour lesquelles un Profil de Certification n'existe pas encore et qui sont basées sur un profil de formation émanant de la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ).

L'objectif de l'atelier est de présenter ce nouveau Parcours d'enseignement qualifiant, d'expliquer les changements liés à sa mise en œuvre, mais aussi de faire le point sur tout ce qui ne change pas. Des parallèles seront faits avec la CPU le cas échéant.

Par contre, cet atelier n'a pas pour but de proposer un accompagnement pédagogique.

L'atelier sera divisé en 2 parties : informations générales sur le PEQ et séance de questions/réponses.

L'Administration se chargera de contacter les participants inscrits, une semaine avant l'atelier, afin de les inviter à faire part de leurs éventuelles questions et cas pratiques.

**Animation** : Amandine HUNTZINGER, Rocco PALERMO, Vincent SOUMOY et Adeline MAGNEE (DGEO/DREMT/Cellule PEQ)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A19** > Atelier du jeudi 8/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**

**A23** > Atelier du mardi 20/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire
- Direction d’un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d’éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 11h00’**

Cet atelier est destiné à présenter **les nouvelles fonctionnalités d’e-classe**, la plateforme de ressources éducatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La nouvelle version de la plateforme lancée en octobre 2023 met à disposition des membres des équipes éducatives et des CPMS des outils intuitifs destinés à favoriser la co-construction et le partage de contenus.

Grâce à ses nouvelles fonctionnalités phares de création de ressources et de discussion au sein de groupes d’échange, e-classe facilite la collaboration entre professionnels de l’enseignement dans une perspective éducative.

Cet atelier proposera un coup de projecteur sur les nouvelles possibilités d’e-classe et présentera quelques ressources soutenant les enseignants dans la mise en œuvre du tronc commun, l’utilisation créative du numérique ou encore l’accompagnement des élèves (ex : différenciation, accompagnement personnalisé, etc.).

**Animation :** Cédric VAN DAMME (SGNE)  
Claude VAN OPSTAL (SGNE)

**CODE** Atelier dans le formulaire d’inscription

**A21** > Atelier du jeudi 15/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**



**COMMENT FAVORISER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE DANS LE CADRE DU CONSEIL DE PARTICIPATION ?**  
(Avec les parents notamment)

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour objectif de clarifier le rôle et les missions du Conseil de participation. Il permettra également d'échanger à partir des pratiques du terrain dans la perspective d'un renforcement de la démocratie scolaire. Les échanges se feront sur base de questions concrètes (regards croisés directions-organisations représentatives des parents).

L'atelier visera à explorer 2 axes :

- 1) Rappel du cadre légal par l'Administration avec des illustrations dans le quotidien concret :
  - historique et dynamique de partenariat ;
  - détail des attendus du CODE de l'enseignement (missions, mise en place, procédures, membres, fréquence).
  
- 2) En présence des deux organisations représentatives des parents et des associations de parents (ORPAPE), la FAPEO et l'UFAPEC qui présenteront :
  - les rôles des ORPAPE ;
  - les missions des représentants des parents au sein du Conseil de participation et articulation avec l'association de parents ;
  - les conditions adéquates pour permettre aux parents d'assurer leur rôle de représentation ;
  - les outils, ressources et références disponibles.

**Animation :** Joëlle LACROIX (FAPEO)  
Bernard HUBIEN (UFAPEC)  
Denis OLIVIER (DGEO / Direction d'appui)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A22 > Atelier du mardi 20/02/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A35 > Atelier du mardi 26/03/2024 en VISIOCONFERENCE**

**Public cible** **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** **Recommandé** pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description****Horaire 9h30'-11h00'**

**monorientation.be** est le portail officiel de l'orientation scolaire en FW-B, destiné aux élèves, à leurs parents, aux enseignants et aux professionnels de l'orientation.

L'atelier permettra aux participants de découvrir une mine d'informations pertinentes, de conseils et d'outils relatifs à cet élément capital pour l'élève : s'informer correctement afin d'être véritablement acteur de son orientation.

L'atelier permettra également de découvrir la richesse du moteur de recherche du portail (études, formations, établissements) ainsi que deux fonctionnalités innovantes : une vue interactive des possibilités de parcours dans le secondaire à partir d'une année sélectionnée et une carte des parcours de la maternelle au monde du travail.

L'atelier se clôturera par un échange de questions-réponses en lien avec la présentation. Les chefs d'établissement pourront, après l'atelier, relayer la richesse du portail à leurs enseignants et à leurs élèves.

**Animation :** Michel CHARLIER et Nadège QUENON (DGEO)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscriptionA24 > Atelier du jeudi 22/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> </ul>	

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 11h00’**

La plateforme Pix, mise à disposition des équipes éducatives par la FW-B, constitue un levier dans la formation des enseignants. Elle peut les aider à :

- développer ou parfaire leurs compétences numériques en ciblant exactement leurs besoins ;
- apprendre à maitrise les outils pour concevoir, mettre en forme, animer... leurs séquences de cours ;
- avoir les bons gestes en matière de sécurité informatique ;
- se préparer à aborder le volet numérique du FMTTN avec les élèves.

Pix est en effet un outil en ligne qui permet de parfaire sa maitrise personnelle et professionnelle dans les grands domaines de compétences numériques (informations et données, communication et collaboration, création de contenus, protection et sécurité, environnement numérique).

Dans le contexte spécifique de l’enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles, des parcours dédiés ont été créés pour les équipes éducatives, notamment à l’intention des enseignants qui abordent, cette année, le volet Numérique du FMTTN en 3e et 4e années de l’enseignement primaire. D’autres parcours seront progressivement disponibles pour les années scolaires suivantes.

**Animation :** Isabelle MARX (Service général du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d’inscription

**A25** > Atelier du jeudi 22/02/2024 en **VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Dans le cadre du décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires il est prévu que, dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le chef d'établissement et l'équipe éducative établissent une procédure de signalement interne à l'école et de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement scolaires.

Cet atelier est donc l'occasion de vous donner une série de balises, conseils et outils afin d'élaborer votre procédure de signalement.

Cet atelier comportera deux parties :

- un bref exposé théorique en matière de climat scolaire et harcèlement, ainsi que des balises utiles pour élaborer une procédure de signalement ;
- un workshop (en petits groupes) avec les membres de l'équipe de l'Observatoire du climat scolaire afin de vous aider à construire une procédure propre à votre école à pouvoir intégrer à votre ROI (Pour ce faire nous vous demandons de venir avec une copie de celui-ci lors de l'atelier).

**Animation :** Simona LASTREGO et Aurélie DEVILLE (AGE-DGPSE-Observatoire du climat scolaire)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A26** > Atelier du mardi 12/03/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles

**A53** > Atelier du jeudi 23/05/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles

**Public cible**
 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>		

**Description****Horaire 9h30'-11h00'**

La Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition des établissements scolaires une gamme variée d'outils numériques, ouvrant ainsi de nouvelles voies à la collaboration et à la pédagogie.

Dans le cadre de cet atelier, nous présenterons **e-classe**. Nous vous guiderons dans une première découverte de ses milliers de ressources, vous apprendrez comment identifier précisément celles qui répondent à vos besoins.

De plus, nous vous présenterons les dernières fonctionnalités de collaboration qui ont été récemment ajoutées à cette plateforme.

Vous découvrirez comment créer des parcours pédagogiques sur mesure, établir des communautés d'enseignants, et même collaborer à la création de ressources éducatives avec vos pairs, pour vos pairs.

En complément de ces informations, nous explorerons **Happi**, une plateforme conçue pour l'apprentissage en classe, spécifiquement pour les élèves.

Vous découvrirez comment elle peut également servir de moyen de communication au sein de votre équipe éducative, favorisant ainsi la collaboration et le partage au sein de votre établissement.

**Animation :** Michaël DEMEY (Service générale du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A27 > Atelier du mardi 12/03/2024 en VISIOCONFERENCE**


**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Promotion sociale secondaire	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d’atelier) d’un établissement scolaire</li> <li>- Direction d’un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administration d’internat</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d’Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d’éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>	

**Description**

**Horaire**

**9h30’ – 12h30’**

Il s’agit de donner un aperçu des différents types de responsabilité (disciplinaire, pénale et civile) et d’approfondir quelque peu la question de la responsabilité civile pour donner aux participants des notions sur la responsabilité respective d’un établissement et de son personnel (ex : en cas d’accident).

L’atelier sera divisé en 3 parties théoriques (responsabilité disciplinaire, responsabilité pénale et responsabilité civile – cette dernière partie étant la plus volumineuse), illustrées de nombreux exemples et entrecoupées de temps d’échange, avant une séance plus large de questions et réponses/échanges.

Il n’est pas indispensable de se préparer, mais les participants sont invités à adresser à l’adresse [cej\\_juridique@cfwb.be](mailto:cej_juridique@cfwb.be) les questions ou situations particulières en lien avec la thématique abordée et qu’ils voudraient voir aborder au cours de l’atelier. Cela permettra aux animateurs de faire les recherches préalables qui seraient éventuellement nécessaires.

Seront notamment évoquées les dispositions du Code civil (articles 1382 et suivants), de la loi du 3 juillet 1978 sur le contrat de travail, ou encore de la loi du 10 février 2003 relative à la responsabilité des et pour les membres du personnel au service de personnes publiques. Il n’est pas nécessaire de disposer de ces textes ou de les avoir lus. Les passages utiles seront partagés et expliqués par le(s) animateur(s).

**Animation :** Nicolas LITVINE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)  
Isaline DARDENNE (Direction des affaires juridiques et contentieuses)

**CODE** Atelier dans le formulaire d’inscription

**A29 > Atelier du jeudi 14/03/2024 en VISOCONFERENCE**



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Niveau</u>	Fondamental ordinaire
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>
 <b>Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.</b>	

**Description**

**Horaire**

**9h30'– 15h30'**

PRIMVER est l'application informatique qui détermine le cadre d'emploi de chaque école. Une bonne compréhension et une bonne utilisation de cet outil sont indispensables pour gérer efficacement un établissement scolaire.

Lors de cette formation organisée **en présence**, les dossiers PRIMVER seront présentés durant la matinée en mettant l'accent sur les champs à compléter, les règles à respecter, les erreurs les plus fréquemment rencontrées... Les liens avec d'autres applications (FASE, SIEL) seront expliqués.

L'après-midi sera consacré à l'analyse personnalisée des dossiers PRIMVER des participants.

Cet atelier s'adresse donc aux utilisateurs de PRIMVER qui débutent au sein des écoles, des pouvoirs organisateurs, des entités ou qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances.

**Animation :** Marc GOOSSENS et Sophie SIMONIS (Direction de l'Organisation des Etablissements d'Enseignement fondamental ordinaire)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A30** > Atelier du jeudi 14/03/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles

**A43** > Atelier du mardi 9/04/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Cet atelier vise à aider l'ensemble du personnel des établissements scolaires, en priorité les chefs d'établissement, à appréhender, au travers de nombreux exemples issus de la pratique de Unia et de l'IEFH, les différentes formes de discrimination que l'on peut rencontrer dans les écoles et à les accompagner dans une démarche réflexive de prévention de tels phénomènes.

La notion de discrimination est utilisée dans de nombreux cas ; l'objectif sera de permettre aux participants de savoir ce qu'est une discrimination au sens de la loi.

L'atelier est reconduit d'année en année. Il combine de la théorie et des situations pratiques, pour savoir identifier une discrimination. Les échanges entre les formateurs et le public sont privilégiés.

**Animation :** Camille VAN HOVE (UNIA)  
Danuta KUZYN (IEFH)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A31 > Atelier du mardi 19/03/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<b>Recommandé</b> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>	

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Cet atelier fournira aux responsables d'établissement des pistes pour gagner en efficacité grâce au numérique ainsi que pour sécuriser les données sensibles qui siègent et circulent dans l'écosystème numérique de l'école.

Comment concevoir et déployer un écosystème numérique pour gagner en efficacité dans la gestion administrative et pédagogique de son établissement ? Comment sécuriser les données sensibles qui transitent dans l'écosystème numérique de l'école ? Quelle responsabilité éthique et juridique des écoles dans la protection des données ?

Des outils et recommandations concrets seront proposés lors de cet atelier pour répondre à ce type de questions. Les questions relatives à la cybersécurité ou au déploiement des outils numériques scolaires sont les bienvenues avant l'atelier. Nous nous efforcerons d'y répondre lors de la présentation.

Cet atelier s'appuiera essentiellement sur deux publications élaborées dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, dont l'une porte sur la cybersécurité (voir circulaire 8602) et l'autre sur le déploiement des écosystèmes numériques dans les écoles.

**Animation :** David NYSSSEN et Eléonore COLSON (AGE/Service général du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A32 > Atelier du mardi 19/03/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible** **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** **Recommandé pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)**NiveauxFondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé  
Promotion socialeSecondaire ordinaire  
Secondaire spécialiséPersonnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Administration d'internat
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier réservé au public en charge des dossiers administratifs du personnel rémunéré directement par la FWB**

**Description****Horaire****9h30' – 12h30'**

**Atelier réservé aux utilisateurs réguliers et aguerris de l'application DDRS. Les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation de base aux thématiques rencontrées dans l'application DDRS (accessibles à tous via l'onglet accueil de l'application) : DIMONA – WECH – ZIMA – LISTINGS DE PAIE.**

Une seule participation par personne (pas possible de s'inscrire aux deux séances).

Chaque participant devra soumettre à l'avance une à trois questions qu'il souhaite aborder et qui ne trouvent pas de réponse dans les quatre modules de formation de base. Les animateurs se concentreront sur les questions posées par les participants avant la formation.

Cet atelier n'est pas une formation de base à l'utilisation de l'application DDRS ni aux grands principes de la couverture sociale des membres des personnels de l'enseignement.

Pour s'inscrire à l'atelier, les participants doivent obligatoirement avoir visionné les quatre modules de formation mis à leur disposition sur l'écran d'accueil de l'application DDRS. En effet, lors de l'atelier, nous ne reprendrons pas ces notions de base mais nous nous y référerons pour en préciser certains aspects théoriques et pratiques.

**Animation :**

Marie-Bénédicte VANSTALLE et Christophe GERARD (Direction d'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A33 > Atelier du jeudi 21/03/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A50 > Atelier du mardi 23/04/2024 en VISIOCONFERENCE**

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé pour une personne débutant dans la matière</u>		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administration d'internat</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économe</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> </ul>		

<b>Description</b>	<b>Horaire</b>	<b>9h30' – 12h30'</b>
--------------------	----------------	-----------------------

L'atelier sera consacré à la présentation des Services de la Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements (DGEO) qui interviennent dans la cadre de la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire : les Equipes mobiles, le Service de Médiation scolaire, le numéro vert Ecoute-Ecole. En fonction des difficultés rencontrées, les écoles peuvent faire appel pour un soutien spécifique aux trois services :

- 1) Le Service des équipes mobiles a pour mission d'intervenir dans trois cas spécifiques :
  - intervention dans le cadre de situations de crise durable ou naissante ;
  - intervention en cas d'incident critique ;
  - intervention dans le cadre de l'absentéisme et du décrochage scolaire.

- 2) Le Service de médiation scolaire : que vous soyez Directeur/trice d'école, membre de l'équipe éducative, élève, parent,... témoin ou confronté à une difficulté relationnelle en milieu scolaire, vous pouvez demander à rencontrer un médiateur. La médiation est un processus confidentiel et structuré mené par un tiers, neutre et indépendant en accord avec les parties en conflit. Le médiateur facilite la communication et tente de conduire les parties à élaborer elles-mêmes une solution.

- 3) Le Numéro Vert «Ecoute Ecole » : la Direction de l'Assistance et du Conseil aux établissements a mis en place un numéro vert à destination des adultes : membres de la famille de l'élève et/ou membres du personnel des écoles, témoins ou victimes de tensions, conflits et/ou violences dans le cadre spécifique de l'enseignement obligatoire, organisé ou subventionné par la CFWB.

Depuis septembre 2014, un dispositif de concertation sur trois niveaux (global, intermédiaire et local) a été mis en place progressivement entre le secteur scolaire et l'aide à la Jeunesse. Pour soutenir la mise en œuvre et la pérennisation de ce dispositif, une équipe de « facilitateurs », composée de travailleurs de terrain issus des deux secteurs, assure la communication entre les niveaux et les acteurs. Ils sont répartis par binôme sur les dix zones. Et plus particulièrement :

- Ils viennent en soutien aux niveaux global et intermédiaire.
- Ils aident et soutiennent, la mise en place et la pérennisation des concertations locales et des CCL.
- Ils assurent la circulation de l'information entre les différents niveaux du dispositif.

Un temps de questions-réponses est prévu.

**Animation :** Juliet VILET, Anne CEULEMANS, Marie JOACHIM et Benoît LENOBLE (DGEO)

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**  
**A34 > Atelier du jeudi 21/03/2024 en WEBINAIRE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière	
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé
<u>Personnels</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef (Cheffe) de travaux / Chef (Cheffe) d'atelier d'un établissement scolaire</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière;</li> </ul>

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Le numérique s'installe progressivement dans nos écoles. A partir de cette année scolaire, les élèves de 3ème et 4ème années de l'enseignement primaire doivent développer officiellement des compétences numériques des champs du référentiel FMTTN.

Durant cet atelier, dans un premier temps, nous remettrons en perspective les différents champs numériques développés dans le référentiel FMTTN. Dans un second temps, nous vous détaillerons différents outils proposés pour accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques :

- Pix propose aux enseignants de s'autoévaluer et de travailler les différentes compétences du FMTTN ;
- Les formations continues dispensées par l'IFPC ;
- Les outils proposés par e-classe (Les Fiches PraTICEs, les fiches du tronc commun, les Cours CréActifs...);
- Les publications de la FW-B (guides pratiques, dossiers...).

**Animation :** Cédric VAN DAMME (AGE/Service général du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A36 > Atelier du mardi 26/03/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction d'un Centre PMS
- Coordonnateur CEFA
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

***Horaire 9h30'-11h00'***

Au cours de cet atelier, nous explorerons l'univers des outils numériques proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles **pour répondre aux besoins spécifiques des élèves**, qu'ils présentent des troubles de l'apprentissage, un handicap visuel ou auditif.

Nous plongerons dans les multiples fonctionnalités et modules offerts par ces plateformes d'apprentissage, détaillant également le contenu du dossier technopédagogique, la Fiche PraTICE, ainsi que les nombreuses ressources accessibles sur les plateformes numériques.

**Animation :** Michaël DEMEY (Service général du Numérique éducatif)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A37** > Atelier du jeudi 28/03/2024 en **VISIOCONFERENCE**



Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire

Fondamental spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Les situations conflictuelles, les tensions et les crises font partie des éléments qu'un directeur/une directrice est amené·e à prendre en charge... Vous êtes souvent identifié·e par les parents comme la personne qui pourra résoudre le problème et agir directement sur la situation. Les attentes sont donc fortes.

A l'inverse, certains parents entament peu de démarches au sein de l'école et vont directement déposer plainte à la police.

Comment réagir dans un tel contexte ? À votre niveau, que mettre en place pour arriver à une situation gagnant-gagnant au bénéfice de l'épanouissement de l'élève ?

Au cours de cet atelier en présentiel, vous aurez l'occasion de vous familiariser avec l'écoute active, l'identification des besoins de votre interlocuteur et les outils pour réagir adéquatement sans quitter le rôle qui est le vôtre.

Cet atelier est une initiation qui vous permettra d'acquérir les premières bases afin de gérer au mieux ces situations.

**Animation :**  
 Bruno SEDRAN (Direction Assistance et Conseil aux établissements)  
 Marie JOACHIM (Numéro Vert – Ecoute école)  
 Anne CEULEMANS (Service des équipes mobiles)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A38** > Atelier du jeudi 28/03/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef (Cheffe) de travaux / Chef (Cheffe) d'atelier d'un établissement scolaire
- Direction d'un centre PMS
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 11h00'**

Présentation du CIAOSN - *Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, Centre fédéral belge chargé de l'étude du phénomène des organisations sectaires nuisibles en Belgique ainsi que leurs liens internationaux* :

> historique, cadre légal, structure et missions.

Explication de la problématique sectaire (définition + critères de nuisibilité).

Présentation et distribution de la brochure « Les jeunes face aux dérives sectaires » ; constats du Centre.

L'atelier sera divisé en deux parties : il y aura tout d'abord un exposé et ensuite un temps pour les « questions-réponses ».

**Animatrices** Roxane VERBOCKHAVEN (CIAOSN)  
Laurie MEUNIER (CIAOSN)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A39** > Atelier du mardi 2/04/2024 en **VISIOCONFERENCE**



## DROITS D'AUTEUR ET T.I.C.

### Aspects juridiques

#### Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

#### Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale	

#### Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef (Cheffe) de travaux / Chef (Cheffe) d'atelier d'un établissement scolaire
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

#### Description

*Horaire*

**9h30' – 12h30'**

Les principes de base en matière de propriété intellectuelle et de droits d'auteur seront brièvement rappelés avant d'entamer les explications quant aux exceptions applicables à l'enseignement et à diverses applications dans le cadre d'un établissement scolaire.

La question de la diffusion de la musique au sein des établissements scolaires sera également analysée, ainsi que celle des photocopies et autres impressions.

La deuxième partie sera consacrée aux principes applicables dans le cadre de l'utilisation des technologies de la communication dans l'enseignement obligatoire (liberté d'expression, droit à l'image, responsabilité du travailleur, contrôle de l'utilisation des TIC par les élèves et les membres du personnel).

**Animation :** Florent DEFOSSE (Direction des Affaires juridiques et contentieuses)  
Assia BEN AYED (Service Coordination et Affaires générales)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription 

**A41** > Atelier du jeudi 4/04/2024 en **VISIOCONFERENCE**

## COMMENT FAVORISER OU RENFORCER LA PARTICIPATION DES ELEVES VIA LE CONSEIL DES DELEGUES?

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)

Niveaux

Fondamental ordinaire

Secondaire ordinaire

Fondamental spécialisé

Secondaire spécialisé

Promotion sociale secondaire

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Coordinateur (Coordinatrice) CEFA

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

L'atelier a pour objectif de sensibiliser les directions aux enjeux de la démocratie scolaire, favoriser ou renforcer la mise en place du Conseil des délégués et ainsi permettre aux élèves de vivre et pratiquer plus avant la démocratie à l'école.

En effet, comme le disait Jean Le Gal, en plus d'enseigner des connaissances aux élèves au sujet des pratiques démocratiques et de leur fondement, « la classe et l'école, mais aussi les autres lieux de vie, devraient donc devenir des lieux de pratiques citoyennes qui permettent à chaque enfant de: participer aux décisions collectives en donnant son avis, en défendant son point de vue, en faisant des choix, qu'il s'agisse d'activités, d'organisation ou de règlements et règles de vie; s'engager dans des projets collectifs réels, négociés et contractualisés, dans lesquels il doit assumer sa part coopérative; prendre des responsabilités qui marquent son appartenance au groupe et dont il rend compte; s'ouvrir aux autres et de coopérer avec eux. C'est par cette pratique sociale qu'il pourra acquérir, progressivement, l'assurance, la confiance en soi et les compétences, nécessaires pour s'impliquer ».

L'atelier abordera donc les enjeux de démocratie scolaire et ces notions d'éducation à la démocratie par la démocratie.

Il y aura ensuite, un rappel et une clarification de la législation relative au Conseil des délégués tel que prévu dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. Il s'agira de revoir la mise en place d'un Conseil de délégués, son fonctionnement et ce qui peut être fait pour qu'il soit réellement efficient.

Enfin, un moment d'échanges, de discussion et de questions-réponses sera prévu.

**Animation :** Oriane DURIEUX et Laurence BERTRAND (DGEO)

 **NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**



**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A42 > Atelier du mardi 9/04/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A45 > Atelier du jeudi 11/04/2024 en VISIOCONFERENCE**

Public cible

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** Recommandé pour une personne débutant dans la matièreNiveau Secondaire ordinairePersonnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.****Description****Horaire****9h30' – 15h30'**

Cette séance d'information a pour but de vous familiariser avec les matières relevant de la Sanction des études au sens large.

Elle sera divisée en 3 parties :

1) De 9h30 à 11h30 :

Les notions de base suivantes seront définies et développées : élève libre / élève régulier / élève régulièrement inscrit / principe du respect des conditions d'admission / conséquences du non-respect / obligations qui en découlent / procédures légales de régularisation.

Pour ce faire, il sera abordé les règles spécifiques à respecter pour chaque année d'études. Des problématiques souvent rencontrées seront énoncées et la résolution sera donnée.

**A cet égard, les participants sont invités à nous adresser les cas qu'ils souhaitent voir être résolus pour le 8 mars 2024, sur [sanctiondesetudes@cfwb.be](mailto:sanctiondesetudes@cfwb.be)**

2) De 11h30 à 12h30 – de 13h30 à 15h :

Nous verrons la matière des dérogations pouvant être introduites auprès du service de la Sanction des études sous forme de cas pratiques, ainsi que les dérogations pour lesquelles la compétence a été transférée aux établissements scolaires.

3) De 15h à 15h30 :

Une séance de questions/réponses.

**Animation :** Pauline VAN HULLE et Wilson BAENDE MIRANDA (Sanction des études)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription A44 > Atelier du jeudi 11/04/2023 en **PRESENCE**, à Bruxelles

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

**Recommandé** pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire
Fondamental spécialisé	Secondaire spécialisé
Promotion sociale secondaire	

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef (Cheffe) de travaux / Chef (Cheffe) d'atelier d'un établissement scolaire;
- Coordinateur (Coordinatrice) CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière;

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Le rôle de l'école dans l'adoption de comportements favorables à l'environnement est essentiel.

Cette adoption est rendue possible par l'acquisition de compétences, mais surtout par des normes sociales se traduisant dans les comportements quotidiens de chacun au sein de l'ensemble des dispositifs d'éco-gestion: permis d'environnement, gestion des déchets ménagers et dangereux, prévention des gaspillages, audits participatifs, etc.

Associer les élèves à cette éco-gestion facilite le développement de compétences de participation telles que la prise de responsabilité, la pratique du débat, le travail en équipe ou encore la prise de conscience collective des problématiques.

Objectifs de cet atelier :

- Sensibiliser aux obligations réglementaires relatives au permis d'environnement, à la gestion et l'élimination des substances dangereuses, à la préservation de la biodiversité et à la gestion de l'énergie
- Découvrir des outils et des ressources pédagogiques pour agir

**Animation :** Natacha SENSIQUE (Réseau IDEE) et Thierno NDIAYE (COREN asbl)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A46** > Atelier du mardi 16/04/2024 en **VISIOCONFERENCE**



**PREVENIR LA MALTRAITANCE INFANTILE :**  
Pistes de travail pour les professionnels de l'enseignement

**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière ou pour une personne Confirmée-expérimentée dans la matière (possède déjà les bases)		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordonnateur CEFA</li> <li>- Administration d'internat</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>		

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 15h30'**

**Première partie : présentation des pistes de prévention proposées par YAPAKA**

L'atelier se nourrit des questions auxquelles les acteurs et actrices du monde scolaire peuvent se trouver confronté(e)s dans la vie journalière de l'école, de la classe, des endroits où l'enfant peut trouver un espace de parole, une façon d'exprimer ses interrogations et ses craintes. Il est donc important que les membres du personnel éducatif soient sensibilisés aux enjeux de la prévention de la maltraitance infantile. Cette première partie proposera :

- Une définition de la notion de maltraitance au regard des bases légales existantes.
- Des pistes de prévention à déployer en milieu scolaire en s'appuyant sur les fondements de la prévention de la maltraitance en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Une délimitation du rôle du professionnel en milieu scolaire, confronté à une situation de (suspicion de) maltraitance.
- Les enjeux du travail en réseau, la notion de secret professionnel, la présentation des différents services auxquels les directions et les membres du personnel enseignant peuvent faire appel.

**Seconde partie : présentation des dispositifs de l'AGAJ**

- Rôle des SAJ, SPJ.
- Différents dispositifs mis en place avec les partenaires de première ligne (CPMS, TMS de l'ONE, équipes SOS enfants, ...).
- Bases légales du code la prévention de l'aide et de la protection de la jeunesse ; Décret du 12 mai 2004 relatif à l'Aide aux enfants victimes de maltraitance.
- Bases légales du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Protocole de collaboration entre les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse et les Equipes SOS Enfants.
- Bonnes pratiques de collaboration et de communication entre le secteur de l'enseignement - fondamental et secondaire - et le secteur de l'aide à la jeunesse.

**L'atelier sera interactif et utilisera divers canaux de communication (vidéos, textes, campagnes).**

**Animation :** Audrey HEINE (YAPAKA)

Anne VERBORGH (AGAJ)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription

**A47 > Atelier du jeudi 18/04/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

**VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE**

<u>Recommandé</u> pour une personne débutant dans la matière		
<u>Niveaux</u>	Fondamental ordinaire Fondamental spécialisé Promotion sociale	Secondaire ordinaire Secondaire spécialisé
<u>Personnels</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction et sous-direction (y compris Chef de travaux / Chef d'atelier) d'un établissement scolaire</li> <li>- Direction d'un Centre PMS</li> <li>- Coordinateur (Coordinatrice) CEFA</li> <li>- Administration d'internat</li> <li>- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste</li> <li>- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)</li> <li>- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière;</li> <li>- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> <li>- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière</li> </ul>		

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Cet atelier a pour objectif de vous faire découvrir la réglementation en lien avec les accidents du travail du secteur public, et son application pour les membres des personnels de l'enseignement.

Grâce à cet atelier, vous allez pouvoir découvrir ce que sont les accidents du travail ainsi que le processus qui permet leur gestion par tous les acteurs impliqués, du membre du personnel, victime d'un accident, jusqu'à l'administration, en passant par les représentants des établissements et les conseillers en prévention.

Cet atelier est également l'occasion de découvrir la nouvelle circulaire « accident du travail », simplifiée, ainsi que les nouveaux formulaires de déclaration.

L'atelier alternera des présentations plus théoriques, des cas pratiques et des échanges sous forme de questions/réponses. Des questions pourront être envoyées à l'avance, permettant d'adapter l'atelier et son contenu aux questionnements de son public.

**Animation :** Sébastien COMBEFIS (Direction D'appui à la Gestion administrative et pécuniaire)

**NE S'INSCRIRE QU'A UN SEUL DES DEUX ATELIERS CI-DESSOUS**

**CODE Atelier dans le formulaire d'inscription**

**A48 > Atelier du jeudi 18/04/2024 en VISIOCONFERENCE**

**A51 > Atelier du jeudi 25/04/2024 en VISIOCONFERENCE**



**Public cible**

 **VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE** 

Recommandé pour une personne débutant dans la matière

Niveaux

Fondamental ordinaire  
Fondamental spécialisé

Secondaire ordinaire  
Secondaire spécialisé

Personnels

- Direction et sous-direction (y compris Chef (cheffe) de travaux / Chef (cheffe) d'atelier) d'un établissement scolaire
- Coordonnateur (coordonnatrice) CEFA
- Secrétaire de direction / Educateur-éducatrice économiste
- Direction / Coordination / Inspection pédagogique (école, PO)
- Direction et sous-direction d'Administration (Instruction publique Commune / Province) en charge de cette matière
- Personnel administratif, délégué par la direction, en charge de cette matière
- Personnel auxiliaire d'éducation, délégué par la direction, en charge de cette matière

 **Atelier qui a lieu en présence, à Bruxelles.**

**Description**

**Horaire**

**9h30' – 12h30'**

Quels sont les objectifs de chaque application et formulaire intelligent ?

Comment gérer les données à caractère personnel ?

Où vont les données encodées ?

Quels sont les avantages et objectifs du portail CERBERE ?

Autant de questions auxquelles les Chargés de mission répondront concrètement.

L'utilisation des applications, la sécurité des données, les applications et les évolutions futures vous seront également présentées.

**Animateurs** Paul-Aymeric TOUSSAINT (DGEO)  
Carine GEUNS (DGEO)  
Martine GARNIER (DGEO)  
Nathalie PEETERMANS (DGEO)  
Marleine DUPUIS (DGEO)  
Benoît RENAUX (DGEO)  
Marc MATHIEU (DGEO)  
François LA PALOMBARA (DGEO)

**CODE** Atelier dans le formulaire d'inscription 

**A52** > Atelier du jeudi 16/05/2024 en **PRESENCE**, à Bruxelles